



PROGRAMME FORMATION

TERMES TECHNIQUES DU BÂTIMENT

Prérequis

Pré requis formation conseillé (non obligatoire)

- savoir parler, lire et écrire correctement la langue française.

Objectifs

- Acquérir un savoir indispensable à quiconque se destine au métier de diagnostiqueur immobilier sans pour autant avoir d'antécédents dans le secteur du bâtiment ou de la construction.

- Détenir des **connaissances en lien avec les techniques du bâtiment** conformément à l'alinéa 4 du § 1 - "Prérequis de certification" de l'annexe 3 de l'arrêté du 24 Décembre 2021 définissant notamment les critères de formation et de certification des opérateurs de diagnostic immobilier.

Durée

4 jours (environ 32h)

Délai d'accès

Voir **planning** des formations

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**

06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en E-Learning (3 jours)
+ **Formation en Présentiel** (1 journée)

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues et celles observées)

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant date de validation et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation. La présente attestation (avec réussite) fournit la **preuve de " la détention de connaissance équivalente en lien avec les techniques du bâtiment "** conformément à l'alinéa 4 du § 1 - "Prérequis de certification" de l'annexe 3 de l'arrêté du 24 Décembre 2021 définissant notamment les critères de formation et de certification des opérateurs de diagnostic immobilier.

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.

Moyens matériels - Plateforme pédagogique en ligne, vidéo projection, matériaux...

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

Documentation - Un support de cours papier, reprenant l'essentiel de la formation est remis à l'apprenant lors de sa dernière journée de formation en présentiel.

Thèmes enseignés

- les différentes structures bâtiment,
- les principaux systèmes constructifs,
- la terminologie technique tous corps d'état (*de la fondation au clos et couvert*),
- la terminologie technique des domaines spécifiques au métier de diagnostiqueurs immobilier certifiés (*amiante, termites, gaz, électricité, plomb, DPE...*)
- la terminologie juridique du bâtiment.

JOUR 1 (≈ 5 heures)

Généralités

- Aménagement du territoire
- Le droit à construire
- Les acteurs de l'immobilier
- Cadastre et parcelle
- Matériaux et déchets

COMPLEMENT – Accessibilité

JOUR 2 (≈ 12 heures)

Gros œuvre

- Terrassement, assainissement, voirie et réseaux divers
- Maçonnerie : principes ; structure, plancher...
- Charpente
- Couverture zinguerie
- Murs bois, planchers bois et maison en bois

JOUR 3 (≈ 7 heures)

Second œuvre

- Menuiserie intérieure, menuiserie extérieure,
- Cloison, Isolation, Plafond, Sols,
- Sanitaire, Plomberie, Electricité, Ventilation, Climatisation...
- Serrurerie, cheminée, peinture...

COMPLEMENT – L'isolation

JOUR 4 (8 heures)

Questions / réponses soulevées lors de la première partie de formation réalisées en e-learning :

- Généralités
- Gros œuvre
- Second œuvre

Présentation du métier de diagnostiqueur immobilier et introduction aux normes méthodologiques.

Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis

Pour appréhender au mieux votre formation, vous devez vous munir d'un dictionnaire illustré du bâtiment "Dicobât Visuel" (édition Arcature).